

NOMENCLATURE : 5 – 3

VILLE DE LENS  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022-----  
COMMISSIONS MUNICIPALES - DESIGNATION DE  
REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL  
-----

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération du 25 mai 2020, Le Conseil Municipal a délibéré sur la création de trois commissions municipales permanentes :

- Services à la population
- Finances
- Travaux

Cette délibération a également décidé de fixer à 13 le nombre de représentants de ces commissions, y compris le vice-président qui est appelé à suppléer le Maire qui est président de droit de chacune des commissions conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite aux délégations accordées aux nouveaux adjoints par arrêté municipal n°2022-2812 du 26 septembre 2022, Madame Danièle LEFEBVRE a fait part de son souhait de ne plus suivre les travaux de la commission Travaux, Monsieur Jean-Pierre HANON a fait part de son souhait de ne plus suivre les travaux de la commission Finances, Monsieur Jean-François CECAK a fait part de son souhait de ne plus suivre les travaux de la commission Services à la population et Madame Tatiana BEDNARSKA a fait part de son souhait de ne plus suivre les travaux de la commission Travaux.

En application de la délibération du 25 mai 2020 il est proposé de désigner de nouveaux membres pour les commissions Finances, Travaux et Services à la Population.

Madame Danièle LEFEBVRE est désignée membre de la commission Finances.

Madame Tatiana BEDNARSKA est désignée membre de la commission Services à la population.

Monsieur Jean-Pierre HANON et Monsieur Jean-François CECAK sont désignés membres de la commission Travaux.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Le Maire,

  
Sylvain ROBERT

Le Secrétaire de Séance,

Virginie GLEMB

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**AFFICHE EN MAIRIE LE 21 OCTOBRE 2022**

=====

**SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022 – 18H00**

=====

L'an deux mille vingt-deux, le 19 octobre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 12 octobre 2022.

**Etaient présents** : MM. ROBERT et HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE et GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI, MAZEREUW, NION et VAIRON, M. REAL, Mmes MASSET et BRASSART, M. HOJNATZKI, Mmes LOURDELLE, GLEMBA, et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mmes BEDNARSKA et LEROY, MM. PACH et CLAVET, Mme VINCENT.

**Etaient excusés** : Mme BOURDON ayant donné pouvoir à M. DESOUTTER, M. CUGIER ayant donné pouvoir à Mme LAGNIEZ, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à M. CLAVET, MM. DUCASTEL et BERNA n'ayant pas donné de pouvoir.

**Etait absent** : M. DESMARETZ n'ayant pas donné de pouvoir.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme GLEMBA, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.